



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 26 mars 2025

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 26 mars 2025, à 19h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et M. Jean Côté.

M. Jean Lapointe a prévenu de son absence et est remplacé par le pro-maire, M. Luc Blouin.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Stratégie territoriale 2025-2030 – Plan d'action - Adoption
4. Services professionnels pour l'élaboration du calendrier de conservation de la MRC de L'Île-d'Orléans – Appel d'offres sur invitation – Octroi d'un contrat
5. Services professionnels pour la refonte du site Internet mrc.iledorleans.com – Appel d'offres sur invitation – Octroi d'un contrat
6. Équipements informatiques et téléphoniques – Mise à niveau
7. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Adhésion
 - 7.1 Plateforme Munys – Adhésion
8. Masse salariale 2025
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

Résolution 2025-03-37

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point 9. *Services professionnels en gestion documentaire – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation*, les deux derniers points étant décalés.

3• Stratégie territoriale 2025-2030 – Plan d'action - Adoption

Résolution 2025-03-38

Considérant la résolution 2024-07-78 octroyant un mandat pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans à Vignola Stratégies ;

Considérant la tenue d'une journée de concertation avec les intervenants de l'Île le 30 octobre 2024, laquelle réunissait plus de 50 personnes ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que le projet de Plan d'action de la Stratégie territoriale 2025-2030 a été présenté au Conseil de la MRC et que ledit Plan a été révisé ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter la Stratégie territoriale 2025-2030 (version mars 2025), tel que déposé.

4• Services professionnels pour l'élaboration du calendrier de conservation de la MRC de L'Île-d'Orléans – Appel d'offres sur invitation – Octroi d'un contrat

Résolution 2025-03-39

Attendu que la MRC a transmis le 17 février 2025 un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration du calendrier de conservation de la MRC de L'Île-d'Orléans auprès de cinq (5) firmes ;

Attendu que deux (2) firmes ont décliné l'invitation et que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois propositions, qui se sont avérées conformes aux exigences édictées dans le devis d'appel d'offres ;

Attendu que les propositions soumises ont été évaluées par un comité spécifiquement créé pour ce mandat ;

Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que trois (3) firmes, soit Gestar, IDNum Technologies et Chuck & Co ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des trois (3) firmes ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Gestar	88	14 700 \$	93,88	2
IDNum Technologies	76	15 268 \$	82,53	3
Chuck & Co	98	13 500 \$	109,63	1

Attendu que la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé est Chuck & Co ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat à Chuck & Co pour l'élaboration du calendrier de conservation de la MRC de L'Île-d'Orléans moyennant des honoraires de 13 500 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

(excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 19 mars 2025, à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR), volet 2 ;

- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une offre de services dans le cadre de cet appel d'offre.

5. Services professionnels pour la refonte du site Internet mrc.iledorleans.com – Appel d'offres sur invitation – Octroi d'un contrat

Résolution 2025-03-40

Attendu que la MRC a transmis le 13 février 2025 un appel d'offres sur invitation pour la refonte du site Internet mrc.iledorleans.com auprès de dix (10) firmes ;

Attendu que trois (3) firmes ont décliné l'invitation et que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, sept (7) propositions, dont une (1) ne s'est pas avérée conforme aux exigences édictées dans le devis d'appel d'offres ;

Attendu que six (6) propositions conformes ont été évaluées par un comité spécifiquement créé pour ce mandat ;

Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que deux (2) firmes, soit Groupe Quantik Activis Inc. et Affichez Inc. n'ont pas obtenu 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que les enveloppes B : Proposition financière leur seront retournées sans avoir été ouvertes ;

Attendu que quatre (4) firmes, soit Vortex Solution, IX Media, Volcan et Unik Média ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des quatre (4) firmes ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Vortex Solution	99	57 192 \$	26,05	3
Affichez Inc.	66	n/a	n/a	n/a
Groupe Quantik	68	n/a	n/a	n/a
IX Média	90	68 000 \$	20,59	4
Volcan	92	40 580 \$	34,99	1
Unik Média	82	38 260 \$	34,50	2



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé est Volcan ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Luc Blouin et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat à Volcan Actif Inc. pour la refonte du site Internet mrc.iledorleans.com moyennant des honoraires de 40 580 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 20 mars 2025, à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR), volet 2 ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une offre de services dans le cadre de cet appel d'offre.

6. Équipements informatiques et téléphoniques – Mise à niveau

Résolution 2025-03-41

Considérant que certains postes informatiques sont désuets et doivent être remplacés pour supporter les nouvelles migrations et mises à jour ;

Considérant que depuis l'utilisation des sauvegardes infonuagiques, un serveur est devenu disponible ;

Considérant qu'une reconfiguration informatique permettrait de limiter le nombre de postes informatiques requis ;

Considérant la soumission de 6TEM TI pour l'augmentation de la mémoire dudit serveur, l'achat de six portables et dix licences d'utilisateurs, au coût de 13 075,54 \$ (plus les taxes applicables) ;

Considérant que les frais d'installation sont compris dans les services gérés déjà fournis à la MRC par 6TEM TI ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la soumission de 6TEM TI pour l'augmentation de la mémoire du serveur, l'achat de six portables et dix licences d'utilisateurs au coût de 13 075,54 \$ (plus les taxes applicables) à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR), volet 2.

7. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Adhésion

Résolution 2025-03-42

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec a développé un tableau de bord en gestion municipale, Munys, s'adressant notamment aux municipalités et MRC ;

Considérant que ce nouvel outil est complet, convivial, mis à jour et permet d'améliorer la gestion municipale ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que pour utiliser Munys, la MRC doit être membre de l'ADMQ ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à devenir membre de l'ADMQ au coût de 993,18 \$, à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR), volet 2.

7.1 Plateforme Munys – Adhésion

Résolution 2025-03-43

Considérant la résolution 2025-03-42 adoptée par le Conseil de la MRC ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC adhère à l'outil de gestion Munys proposé par l'ADMQ au coût de 425,20 \$, à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR), volet 2.

8. Masse salariale 2025

Résolution 2025-03-44

Considérant que les employés de la MRC sont rémunérés aux deux semaines et que le budget de la MRC prévoit une masse salariale sur 26 périodes de paie ;

Considérant que l'année 2025 comprend une 27^{ième} période de paie et que cette situation se produit tous les 10 ans ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC procède au versement d'une 27^{ième} période de paie en 2025 à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR), volet 2.

9. Services professionnels en gestion documentaire – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation

Résolution 2025-03-45

Considérant que l'entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoir en matière d'urbanisme à la MRC de L'Île-d'Orléans par les six municipalités est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2021 ;

Considérant que les dossiers municipaux relatifs à la mise en œuvre de ladite entente sont détenus par la MRC ;

Considérant l'élaboration d'un calendrier de conservation des documents au cours des prochains mois ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en gestion documentaire ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en gestion documentaire ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- D'engager le solde des surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR), volet 2, évalués à 38 129 \$, notamment pour le paiement des honoraires de la firme qui sera sélectionnée et autres frais inhérents à la gestion documentaire.

10. Période de questions

Aucune question n'est posée.

11. Levée de la réunion

Résolution 2025-03-46

Sur proposition de M. Luc Blouin, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 19h07.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 09 avril 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Préfète